

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : le 21 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CUENOT Samuel, CASTANON Philippe, Mme ROCHE Michèle-Catherine, MM. FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M. MARTINEZ Aurélien, Mme REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. ALLEN Cédric à M. MARTINEZ Aurélien

M. DELORME Jean-Martin à M. DAUTHEVILLE Jacques

M. TORTOSA Bruno à M. TRINQUIER Gilles

M. SALA Michel à M. Rémy MENVIEL

Absents excusés : MM. FURESTIER David, BARON Jérôme, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique

Absent : M. MONEL José

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°104/2026 : Demande de subvention au titre des associations œuvrant dans le champ de l'ESS - Association La Bananeraie Volante

Cyril MOH rappelle que le 30 septembre 2020, le conseil communautaire a voté un règlement d'intervention pour l'attribution de subvention aux associations œuvrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin de contribuer au développement local et territorial, et renforcer son soutien envers les associations portant des actions ou projets d'intérêts général permettant de renforcer les politiques intercommunales dans plusieurs champs d'intervention: environnement, insertion, économie.

L'instruction a permis de valider la proposition de financement pour le projet présenté ci-après.

ASSOCIATION LA BANANERAIE VOLANTE

Il présente l'association.

L'association a été créée en novembre 2022, et depuis récemment le siège social a été transféré à Maruéjols-lès-Gardon. Elle a pour objet de créer, produire et diffuser des spectacles vivants professionnels et amateurs ; créer, produire et diffuser des œuvres cinématographiques ; vendre tous les produits dérivés des spectacles vivants et des œuvres cinématographiques de l'association ; produire et éditer des œuvres littéraires et théâtrales ; héberger une compagnie théâtrale permanente ; organiser des manifestations et toute initiative pouvant aider à la promotion du spectacle vivant ; gérer et exploiter un lieu de spectacle ; réaliser toute activité artistique régulière ou ponctuelle sous forme d'ateliers, de cours ou de stages.

Projet « les Chats Perchés »

Le projet vise à la création d'un lieu culturel polyvalent dédié aux arts vivants - théâtre, cirque et expression corporelle - au cœur de la commune de Maruéjols-lès-Gardon dans un local de 175 m². Ce lieu, conçu comme une **salle de spectacle et d'expérimentation artistique**, sera également un espace de formation, d'initiation pour les enfants et les jeunes, ainsi qu'un centre de résidence pour les artistes émergents ou confirmés mais aussi un lieu de vie pour l'ensemble des acteurs locaux (artisans, producteurs agricoles...).

Ce local est mis à disposition gracieusement par les propriétaires via une convention de prêt à usage. Pourquoi ?

L'association en implantant ce projet en milieu rural souhaite répondre à une double ambition :

- Renforcer l'attractivité culturelle et économique rurale
- Favoriser la cohésion sociale

Il ajoute que ce lieu sera un espace de rencontres et d'échanges entre habitants, artistes et structures éducatives. Il offrira à la population un accès de proximité à la création artistique et à la découverte culturelle, tout en suscitant de nouvelles vocations et dynamiques de projet.

Il indique que dans un horizon à deux ans, la salle de spectacle « Les chats perchés » a pour objectifs :

- Accueillir et permettre à tous les publics et en particulier les publics les plus éloignés de la culture en milieu rural, de se rencontrer autour d'une programmation culturelle diversifiée et exigeante.
- Accueillir et former tous les publics (enfants et adultes) aux arts du théâtre, du cirque, de la danse, du chant...
- Accueillir en résidence des compagnies et associations locales pour favoriser et valoriser la création artistique.
- Proposer des espaces pour les associations de proximité.
- Proposer des activités culturelles et physiques, liées aux arts du cirque, en partenariat avec les écoles de proximité.
- Créer des emplois pour l'enseignement, la technique, l'accueil, la communication et l'animation.
 - o Une embauche à temps plein pour l'administration, la communication et la diffusion
 - o Une embauche en emploi aidé
 - o Recours à des CDD intermittents pour l'enseignement de certaines disciplines artistiques
- Consolider et multiplier les partenariats avec les commerçants et artisans locaux pour favoriser les circuits courts.

- Innover dans la rencontre et l'échange culturel par une initiative emprunte du FabLab, le CulturLab
- Promouvoir et mettre en avant l'importance écologique dans les comportements quotidiens par l'information et la mise en relation du public pour des solutions de co-voiturage, et en favorisant les solutions de mobilité douce (garage à vélo couvert).

Plan de financement

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	Prestataire	Montant TTC	Intitulé	Montant TTC	%
Chauffage	EURL VAUGEOIS Sébastien St Christol les Alès	13 505,25	Subvention publiques	64 500,00	79,47
Mise en conformité ERP/PM	First Construction - Alès	35 000,00	LEADER	50 000,00	61,61
Matériel Technique	Sud Events - Alès	17 753,42	Etat	4 000,00	4,93
Electricité	VIDAL Pascal - St Mamert	12 619,20	Région	4 000,00	4,93
Publicité / enseigne	SARL StanceShop - Alès	2 281,92	Département	3 000,00	3,70
			CC Piémont Cévenol	3 000,00	3,70
			Commune Maruejols les Gardon	500,00	0,62
			Autofinancement	16 659,79	20,53
TOTAL		81 159,79	TOTAL	81 159,79	100,00

Calendrier procédure

- Le dossier complet de demande d'aide a été reçu par courrier électronique le 27 février 2026
- Un mail d'attestation de prise en compte de la CCPC a été envoyé le 27 février 2026
- Le dossier par ses objectif et son engagement répond aux critères du règlement d'intervention pour l'attribution de subvention aux associations approuvé le 30/09/2020
- Le montant des dépenses pris en compte est de 81 159.79 TTC
- L'association a fait plusieurs demandes de financement public pour répondre au cofinancement obligatoire du GAL Aigoual Cévennes Pic St Loup
- **Montant d'aide financière demandé à la CC Piémont Cévenol: 3 000 €, soit 3,70 %**
- L'autofinancement est d'un montant de 16 659,79 €, soit 20,53 %.

Il souligne qu'il est demandé au conseil communautaire de :

- Se prononcer sur la demande et le montant de subvention de cette association.
- Donner autorisation au Président de signer la convention d'attribution qui fixera les obligations de chaque partie et les modalités de versement de l'aide.
- Donner autorisation au Président de procéder au versement de la subvention.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du 30 septembre 2020 relative au Règlement d'intervention pour l'attribution des subventions et le soutien à la vie associative œuvrant dans le champ de l'ESS,

Considérant la demande de l'association « La Bananeraie Volante » pour la création, production et diffusion des spectacles vivants professionnels et amateurs sur le territoire du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité de renforcer les politiques intercommunales dans plusieurs champs d'intervention: environnement, insertion, économie.

Considérant que l'association répond à tous les critères du règlement pour l'octroi d'une subvention au fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité



- d'attribuer une subvention à hauteur de 2 000.00€ à l'Association La Bananeraie Volante pour son projet dans le cadre du fonds pour le soutien à la vie associative œuvrant dans le champ de l'ESS selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	Prestataire	Montant TTC	Intitulé	Montant TTC	%
Chauffage	EURL VAUGEOIS Sébastien St Christol les Alès	13 505,25	Subvention publiques	64 500,00	79,47
Mise en conformité ERP/PM	First Construction - Alès	35 000,00	LEADER	50 000,00	61,61
Matériel Technique	Sud Events - Alès	17 753,42	Etat	4 000,00	4,93
Electricité	VIDAL Pascal - St Mamert	12 619,20	Région	4 000,00	4,93
Publicité / enseigne	SARL StanceShop - Alès	2 281,92	Département	3 000,00	3,70
			CC Piémont Cévenol	3 000,00	3,70
			Commune Maruejols les Gardon	500,00	0,62
			Autofinancement	16 659,79	20,53
TOTAL		81 159,79	TOTAL	81 159,79	100,00

- d'autoriser le Président de signer la convention d'attribution qui fixera les obligations de chaque partie et les modalités de versement de l'aide et de procéder au versement de la subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 29.05.26
- de la publication : 29.05.26